



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 22 AVRIL 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	
16/04/2015	
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	24
Absents :	05
Dont Procuration :	05
Vote à l'unanimité	
Pour :	29
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quinze, le mercredi 22 avril, à neuf heures (9H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 16 avril 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) - Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - Mme SAINTE-LUCE Ninette M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence(24)

REPRESENTÉS : Mme BARTHEL Annick (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. Serge SACILE) - Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) - Mme MACHARES Chantal (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) - M. LIBER Luc (ayant donné procuration à Mme Laurence CHRISTOPHE).....(5)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

05

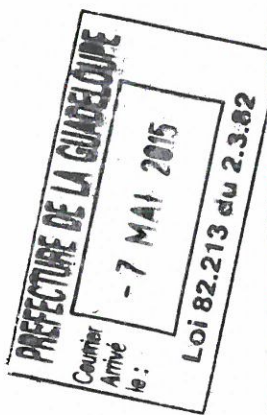
**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
 DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGE
 DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
 POUR L'EXERCICE 2014**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31;
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2014 du Service de l'Assainissement Collectif de la commune de Trois-Rivières dressé par Madame Trésorier Municipal, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisation recettes	38 382,26	167 239,89	205 622,15
Réalisation dépenses	22 714,29	166 851,62	189 565,91
Réalisation d'exécution 2014	15 667,97	388,27	16 056,24
Résultats reportés	1 412,50	26 383,51	27 796,01
Part affectée à l'investis.		00000,00	00000,00
Résultat de clôture	17 080,47	26 771,78	43 852,25

.../...



.../...

- **Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

Arrête le Compte de Gestion de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de la commune de Trois-Rivières établi pour l'exercice 2014 par Madame le Trésorier Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

07 MAI 2015

La publication et/ou la notification
le

12 MAI 2015

